

25 juil 2008 -12:45

Appartient à [Conseil des ministres du 25 juillet 2008](#)

GRAPA

Augmentation de la garantie de revenus aux personnes âgées

Augmentation de la garantie de revenus aux personnes âgées

Sur proposition de Mme Marie Arena, ministre des Pensions, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à augmenter de 5 euros le taux de base de la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) à partir du 1er octobre 2008. Le montant de base s'élèvera alors à 590,60 euros (au nouvel index) et le montant majoré s'élèvera à 885,90 euros. Cette mesure est prise dans le cadre de l'amélioration du pouvoir d'achat décidée lors du contrôle budgétaire 2008.

Le Conseil des ministres a approuvé le projet d'arrêté royal portant majoration du montant visé à l'article 6, § 1er, de la loi du 22 mars 2001 instituant la garantie de revenus aux personnes âgées.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe